

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 08 février 2016

Le 08 février 2016, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOSSON, Maire.

Etaient présents : 14 membres : Alain BOSSON, Eric MICHEL, Anny MARTIN, Philippe ZABE, Monique BOSSON, Laurence DERAME, Xavier DUPIN, Hervé HADAMAR, Kristine KASTRATI, Gilles LEMARCHAND, Raphaële MICHEL, Odile MORIAUD, Eric OUVRARD, Nicolas TEREINS.

Absents : 5 membres : Emmanuelle LEBEURRE (procuration à Philippe ZABE), Emilie BAUD (procuration à Anny MARTIN), Jérôme BROUGNES (excusé), Axel LEBEURRE (procuration à Raphaële MICHEL), Patrizia PINNA (procuration à Eric MICHEL).

Date de la convocation : 02 février 2016.

Secrétaire de séance : Anny MARTIN.

### **APPROBATION DE COMPTE-RENDU**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Anny MARTIN est désignée Secrétaire de séance.

### **INTERVENTION DU SYANE – ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur Alexandre RENOIR, chargé d'affaires au service « Eclairage Public » du SYANE, effectue une présentation de cette compétence du SYANE.

Il rappelle les principales étapes de cette structure :

- 1950 : création du Syndicat, pour développer l'électrification rurale,
- 1985 : il devient le SELEQ 74 (syndicat mixte ouvert) : Syndicat d'électricité et d'équipement de la Haute-Savoie, avec l'adhésion du Conseil Général, et devient un syndicat pour réaliser des travaux,
- 2003 : le SELEQ 74 devient le Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie. Ces compétences sont : électricité, gaz, éclairage public, réseaux télécoms,

- 2010 : le SELEQ 74 devient le SYANE, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie,
- 2013 : le SYANE élargit sa compétence « Eclairage public ».

Le SYANE compte comme adhérents les 239 communes du département sous concession ERDF (sauf Thonon les Bains), les 5 collectivités sous régie eu SEM d'électricité (Bonneville, les Houches, Sallanches, le Syndicat intercommunal d'énergie de la vallée de Thônes (SIEVT – 14 communes) et le Syndicat intercommunal d'électricité et de services de Seyssel (SIESS – 39 communes)), et le Conseil Départemental.

C'est un Syndicat mixte ouvert, c'est-à-dire une Syndicat intercommunal regroupant des communes, des groupements de communes et d'autres collectivités publiques, telles que le Conseil Départemental.

Les compétences générales du SYANE sont la distribution de l'électricité (+ fourniture aux tarifs réglementés), l'énergie (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, efficacité énergétique,...) et les réseaux et services de communication électroniques (numérique).

Ses compétences optionnelles sont la distribution du gaz, l'éclairage public, le service public de bornes de charges pour véhicules électriques (depuis février 2015).

Au niveau d'Etrembières, le SYANE est intervenu pour :

- 2009 : réalisation d'un diagnostic sur l'éclairage public,
- 2010 : 1<sup>ère</sup> tranche de la traversée du Chef-lieu,
- 2011 : réalisation d'un audit énergétique global sur les bâtiments communaux,
- 2012 : 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de gros entretien reconstruction des installations d'éclairage public,
- 2013 : réalisation de la rénovation de la Mairie (suite à appel à projet de 2012),
- 2013 : 2<sup>e</sup> tranche de travaux de gros entretien reconstruction des installations d'éclairage public,
- 2014 : chemin des Cyclamens,
- 2014-2015 : déploiement de la fibre optique
- 2014 : transfert de la compétence maintenance / exploitation,
- 2015 : 2<sup>e</sup> tranche de la traversée du Chef-lieu,
- 2015-2016 : 3<sup>e</sup> tranche de travaux de gros entretien reconstruction des installations d'éclairage public.

Les objectifs des travaux de rénovation des installations d'éclairage public sont une mise en sécurité des installations, un remplacement des luminaires « ballons fluorescents » (182 BF pour 401 points lumineux), une économie d'énergie.

3 tranches de travaux ont été programmées. La dernière, actuellement en cours, prévoit de finir de supprimer les « BF », de rénover 6 armoires et 51 points lumineux, d'obtenir une économie d'énergie supérieure à 50 %. Elle comporte notamment le traitement des luminaires « tulipe », situés rue des Chamois et chemin de Balme.

Il est précisé que la rénovation de l'éclairage public permet également de lutter contre la « pollution lumineuse », car il est souvent constaté que 70 % de la lumière sont tournés vers le ciel. De plus, cela entraîne une baisse de la consommation de 100 W à 26 W.

Il est indiqué que de plus en plus, c'est une horloge astronomique qui cale un signal pour déclencher l'allumage de l'éclairage public.

Il est expliqué que la commune n'a pas d'obligation d'éclairer une rue, notamment suite à la demande de riverains, mais qu'elle a une obligation de maintenir en état de fonctionnement les poteaux existants. Ceci est actuellement effectué, par une maintenance « préventive », avec un contrat de maintenance signé avec une entreprise. Le délai de réparation est quant à lui de 5 jours, dès la déclaration de la panne.

Au niveau des coupures nocturnes, il n'existe pas de règles précises. Il s'agit de bien communiquer, de prendre une délibération, puis d'assurer un affichage et une diffusion de l'information (site internet, BIME, panneaux...) indiquant les périodes de coupure. Celle-ci peut se faire par armoire, sachant que la commune compte environ 40 armoire sur son territoire.

**Le Conseil Municipal remercie vivement Monsieur Alexandre RENOIR pour sa présentation, ses réponses et remarques.**

### **DEVENIR DE LA VOIE LATERALE A L'A40**

L'ATMB propose de remettre à la commune d'Etrembières les terrains supportant la voie latérale à l'autoroute A40, allant de la route du Pont de Zone jusqu'au portail situé sur ce chemin au droit du PK 57.200 (section Etrembières / Chatillon).

Cette remise se ferait gratuitement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** la remise des terrains de l'ATMB supportant la voie latérale à l'autoroute A40, allant de la route du Pont de Zone jusqu'au portail situé sur ce chemin au droit du PK 57.200 (section Etrembières / Chatillon),
- **autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

### **MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ETRE EN FETES » POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DES BLEUETS**

Par convention, il a été accepté que l'association « Etre en Fêtes » utilise la salle des Bleuets pour ces réunions et la préparation de leurs manifestations.

Cette occupation a lieu le mardi soir. Mais, l'association « Etre en Fêtes » souhaiterait utiliser la salle des Bleuets le vendredi soir, et non plus le mardi soir.

Par ailleurs, la convention prévoyait que l'association « Etre en Fêtes » ait accès au local informatique de la salle des Bleuets, afin de pouvoir effectuer sur une session réservée sur un poste informatique son travail de secrétariat, de bureautique et administratif. Or, il s'avère que l'association « Etre en Fêtes » n'utilise pas cette possibilité. Aussi, il est proposé de supprimer cet accès.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** les modifications de la convention de mise à disposition des locaux avec l'association « Etre en Fêtes », pour l'utilisation notamment de la salle des Bleuets,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC ANNEMASSE AGGLO  
POUR LE « SERVICE COMMUN » D'INSTRUCTION DES  
AUTORISATIONS D'URBANISME**

La Cellule Mutualisée d'Annemasse Agglo exerce actuellement le travail technique d'instruction pour 9 communes de l'agglomération, dont Etrembières. Elle a également en charge la participation aux commissions « Urbanisme » communales, la réception des pétitionnaires en Mairie et sur plages téléphoniques, ainsi que l'assistance pour les constats d'infraction et en phase précontentieuse.

Concernant le conseil à fournir aux pétitionnaires, et à la demande des communes, les instructeurs de la Cellule Mutualisée Instruction rencontrent régulièrement les porteurs de projet en présence de l'architecte-conseil du réseau CAUE déployé sur le territoire communal.

Aujourd'hui, 6 des 9 communes du réseau mutualisé, dont Etrembières, disposent d'une convention propre avec le CAUE pour ce service de conseil architectural, urbain et paysager régulier.

Afin de rationaliser les processus et de profiter de souplesse dans l'attribution des vacations du service de conseil, Annemasse Agglo a décidé d'étendre ce service de conseil à l'ensemble des 9 communes du service mutualisé, et d'en confier le pilotage administratif et financier à la Cellule Mutualisée Instruction d'Annemasse Agglo.

Ainsi, les vacations seront réglées directement par Annemasse Agglo, puis refacturées lors de l'émission des factures du service mutualisé.

La mutualisation de ces prestations et du pilotage administratif et financier par Annemasse Agglo nécessite de valider un avenant n° 1 à la convention pour le « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** l'avenant n° 1 à la convention avec Annemasse Agglo pour le « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- **autorise** Monsieur le Maire à le signer.

**SUBVENTIONS – CLASSES CULTURELLES HORS DEPARTEMENT**

Deux classes de CM1 de l'école privée « La Chamarette » d'Annemasse ont prévu de partir en classes culturelles du 17 au 20 mai 2016, et deux classes de CM2 du 23 au 27 mai 2016.

Ces voyages ont pour objectif de développer les compétences disciplinaires (histoire, histoire des arts, géographie et sciences), ainsi que les compétences sociales et civiques.

Le Conseil Général attribue une aide de 7,50 € par élève et par jour, pour ces séjours de 4 et 5 jours hors département, sous réserve que les communes de résidence des élèves participent d'un montant équivalent.

Ces classes comptent deux enfants de la commune (un en CM1 et un en CM2), soit une demande d'aide de 67,50 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **attribue** une aide de 67,50 € à l'école privée « La Chamarette » d'Annemasse, pour les classes culturelles du mois de mai 2016.

### **PARTICIPATION A L'ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

La psychologue scolaire sollicite une aide financière pour acquérir du nouveau matériel, dont un nouveau test psychométrique.

Le coût total du matériel serait de 2.511,20 €, et il serait utilisé dans les classes d'écoles de Saint Julien en Genevois, de Collonges sous Salève, d'Archamps, de Bossey, d'Etrembières et de Gaillard.

Le montant à la charge de la commune d'Etrembières serait proratisé en fonction du nombre d'élèves, soit 200 €.

La commune de Saint Julien en Genevois effectuerait le paiement total de la facture, et demanderait aux autres communes le remboursement de leur participation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** de financer l'acquisition de matériel pour la psychologue scolaire,
- **fixe** la participation financière de la commune d'Etrembières à 200 €,
- **accepte** le versement de cette aide à la commune de Saint Julien en Genevois,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour la réalisation de cette opération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **\* Local « infirmière »**

Monsieur le Maire rappelle que le local situé aux Bleuets est vide depuis le 31 janvier 2016, suite au départ de l'infirmière.

Il annonce qu'il a reçu une demande pour louer ce local, de la part de deux hypnotérapeutes.

**Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette location, et demande à Monsieur le Maire de négocier les termes de cette location, notamment la réévaluation du loyer.**

#### **\* Subventions du Conseil Départemental**

Il est indiqué que les dossiers de demande de subventions au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT), institué par le Conseil Départemental, sont à envoyer avant le 31 mars 2016.

Pour être recevables, les demandes doivent porter sur un des thèmes définis par le Conseil Départemental, et comporter une délibération de la collectivité qui l'engage dans les projets concernés.

Aussi, il est proposé de présenter à la séance du Conseil Municipal de mars 2016 les différents projets pouvant être éligibles au FDDT.

#### **\* Atelier TAP**

Il est annoncé que dans le cadre des ateliers TAP, l'association « La Boule du Salève » proposera un cycle « boule », entre 13 h et 13 h 45. Ce cycle sera effectué entre les vacances de février et de Pâques. Il sera gratuit et pourra accueillir entre 6 et 10 élèves.

#### **\* Informations diverses**

- Monsieur le Maire indique que la réflexion sur le budget de l'année 2016 est en cours, au sein de la Commission Finances. Cette étude porte notamment sur la fin de l'aménagement de la traversée du Chef-lieu, l'accueil de la petite enfance, des études pour la réfection de la toiture de l'ancienne église, pour l'aménagement du parc de Bois Salève et le ruisseau des Eaux Belles, le développement des parkings...
- Monsieur le Maire annonce qu'Annemasse Agglo devrait prendre la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), puis la confier au SM3A.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cinéma Décavision, comportant 7 salles, devrait ouvrir à « Chablais Parc », à Annemasse, dans un délai de 2 à 3 ans, suite à l'avis favorable de la Commission Départementale des Activités Commerciales.
- Monsieur le Maire signale que les investissements du GLCT du téléphérique du Salève devraient être plus importants à partir de 2017. Par ailleurs, le renouvellement de la concession du restaurant de la gare supérieur devrait intervenir prochainement.

**La séance est levée à 20 h 25.**

**Le Secrétaire de séance**